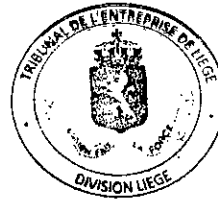


**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22 MAI 2026

Greffe

N° d'entreprise : **0404 484 654**

Nom

(en entier) : **ETHIAS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société Anonyme**

Adresse complète du siège : **4000 Liege voie Gisele Halimi 10**

Objet de l'acte : - modification des statuts

Texte

d'un procès-verbal dressé par Maître Christine WERA, Notaire à Liège (1er canton) au sein de la société à responsabilité limitée « COËME & WERA, société notariale » à Liège (Grivegnée) rue Haute Wez 170 le 20 mai 2026 en cours d'enregistrement il résulte que

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme ETHIAS, ayant son siège à 4000 Liège, Voie Gisèle Halimi 10

L'assemblée a abordé l'ordre du jour et, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes :

L'assemblée a décidé de modifier l'article 24 des statuts pour le remplacer par le texte suivant

Art. 24.

1. L'assemblée générale ordinaire, appelée aussi « assemblée annuelle », a lieu le mercredi de la dernière semaine d'avril, à 15h30. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

2. Sauf mention contraire dans la convocation, les assemblées annuelles se tiennent au siège de la société.

Pouvoirs

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à Paul REMACLE pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps: une expédition du procès-verbal et une coordination des statuts

Christine WERA Notaire à Liège

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/06/2026 - Annexes du Moniteur belge